

Elections au Conseil d'Etat 2017
Sondage réalisé par Forum Handicap Valais-Wallis

Bulletin réponse à renvoyer à forumhandicap@gmail.com d'ici au 9 février 2017

Prénom et nom : ROSSINI Stéphane

Parti : PS.....

- 1. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014. L'adhésion à cette Convention engage la Suisse à éliminer, dans tous les domaines de la vie, les obstacles et discriminations qui empêchent une pleine participation sociale des personnes en situation de handicap. La Confédération s'est attelée à l'élaboration d'une politique nationale du handicap, mais de nombreux domaines sont de la compétence des cantons.**

Vous engagerez-vous pour que le Valais mette sur pied une politique cantonale du handicap globale et transversale, en cohérence avec la politique nationale de la Confédération ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Une approche interdépartementale pour réaliser la Convention dans toutes les politiques publiques, par ailleurs en étroite collaboration avec le monde économique. Des états généraux pourraient ouvrir le dialogue nécessaire à lancer la démarche.

- 2. Après plus de 25 ans d'existence, la Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) devrait être révisée afin d'orienter son action vers plus de liberté de choix et de participation sociale.**

Soutiendrez-vous la révision de la LIPH ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Selon le Département que je pourrais avoir : un soutien à la démarche ou le pilotage du processus, en étroite concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés et les personnes en situation de handicap.

- 3. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU, de la politique cantonale du handicap et de la LIPH doit faire l'objet d'un suivi cohérent. Un « Observatoire valaisan du handicap » indépendant pourrait être créé par analogie à ce qui a été mis sur pied dans le tourisme. Un nouveau mandat pourrait aussi être confié à l'Office cantonal pour l'égalité et la famille.**

Soutiendrez-vous la création d'un dispositif de monitoring de la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap en Valais ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

L'observatoire devrait faire partie selon moi d'une approche globale de la politique sociale pour éviter les cloisonnements et les approches partielles : donc un observatoire de l'action sociale, en synergie par ailleurs avec l'observatoire de la santé.

- 4. En 2010, le canton du Valais approuvait le « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap ». Très centré sur l'institutionnalisation, il ne tient pas assez compte des possibilités de vie à domicile. Avec des instruments appropriés, plus de maintiens à domicile pourraient être réalisés en Valais, avec une satisfaction plus importante des personnes concernées et des économies pour le canton.**

Vous engagerez-vous pour une révision du « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap » et le développement de nouveaux instruments cantonaux pour la promotion du maintien à domicile ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Le domicile, mais aussi les appartements protégés et les prises en charge à temps partiel doivent faire partie intégrante de la planification.

- 5. L'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap sur le premier marché du travail revêt une importance capitale, tant du point de vue de l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'au niveau économique.**

Vous engagerez-vous pour le développement de mesures incitatives cantonales à l'intention des entreprises, afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Voir question 1.

- 6. Un environnement bâti et urbain accessible est un prérequis indispensable à une participation sociale autonome des personnes en situation de handicap. Une procédure cantonale permet aujourd'hui de vérifier l'application des normes d'accessibilité pour les bâtiments publics et les bâtiments privés d'une certaine importance (logements, places de travail). Les travaux urbains, par contre, ne sont pas soumis à une analyse préalable d'accessibilité.**

Soutiendrez-vous la mise en place d'une procédure cantonale d'analyse préalable des travaux urbains sous l'angle de l'accessibilité, afin de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

7. Le tourisme représente une activité économique importante pour le canton du Valais. La politique touristique cantonale doit tenir compte des besoins des client-e-s en situation de handicap.

Vous engagerez-vous pour le développement d'un tourisme valaisan réfléchi et organisé de manière inclusive ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

8. Ces dernières années, le budget cantonal dans le domaine du handicap a souvent été affecté ou menacé par des coupes.

Vous engagerez-vous à défendre au Conseil d'Etat et devant le Grand Conseil le maintien du budget dans ce secteur de la politique cantonale ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Ce budget, appréhendé de manière générale, dans une approche globale de politique sociale, pourrait même avoir d'autres ambitions que le statu quo ! La rationalisation du système et des dynamiques d'innovation et de collaboration interdisciplinaires et avec l'économie devraient même pouvoir aboutir à une augmentation.

9. Commentaires :

Nous vous remercions pour votre soutien !